

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30	Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11 h 50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10	M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence	M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude	M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20	M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15	M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35	Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. CHARRIER Alain à M. BAUDRY Claude	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique	M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine	M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
M. EGRON Jean-François à M. COUTURIER Jean-Louis	Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

**Budget de la Régie du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) -
Exercice 2012 - Décision Modificative n°2 - Adopti on -**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Considérant l'admission en non valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 822,11 € et l'absence de crédit pour imputer cette dépense sur le budget de la Régie du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements de crédits.

De même, comme chaque année, il est nécessaire d'ajuster les crédits ouverts au budget pour les dotations aux amortissements et les étalements de subvention, la valeur prévue des amortissements au budget primitif 2012 n'ayant pas pris en compte les centimes.

Cette disposition, présentée au Conseil d'Exploitation de la régie du Service Public d'Assainissement Non Collectif réuni le 8 novembre 2012, a reçu un avis favorable.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n° 2005/0980 en date du 16 décembre 2005 instituant la régie dotée de la seule autonomie financière ;

VU l'avis du Conseil d'exploitation de la régie du SPANC réuni le 8 novembre 2012 ;

Et après avoir entendu le rapport de présentation,

DECIDE

Article 1 : d'ajuster les crédits au Budget 2012 de la régie du SPANC, tel que mentionné dans la décision jointe en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération,

Article 2 : d'adopter la présente décision modificatif n° 2 de Régie du Service Public d' Assainissement Non Collectif (SPANC), dont le détail se présente ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 DÉCEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 21 DÉCEMBRE 2012

M. JEAN-PIERRE TURON